

L'honorable M. Béchard s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Edouard Joseph Langevin, écuier, un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Béchard, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général.

Elle a été alors lu par le greffier comme suit :—

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 18 août 1896.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur général, de vous informer que le juge en chef de la cour Suprême, en qualité de Député gouverneur se rendra à la salle du Sénat, pour ouvrir la session du Parlement de la Puissance, mercredi, le 19 courant, à trois heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN SINCLAIR,

A l'honorable Président du Sénat.

Secrétaire du Gouverneur général.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

L'honorable sir Henry Strong, chevalier, juge en chef de la cour Suprême du Canada, Député gouverneur, étant assis dans fauteuil sur le trône,

L'honorable président a ordonné au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du Député gouverneur, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable Président a dit :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'ai reçu ordre de vous faire savoir que Son Excellence le Gouverneur général ne croit pas devoir annoncer les objets pour lesquels Elle a convoqué le présent Parlement du Canada, avant que la Chambre des Communes ait choisi son Orateur, suivant la loi ; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence annoncera les objets de la convocation de ce parlement.

Il a plu à l'honorable Sir Henry Strong, chevalier, juge en chef de la cour Suprême du Canada, Député gouverneur de se retirer, et la Chambre des Communes s'en est allée.

L'honorable Sir Oliver Mowat, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.